

Prérequis

Pré requis attendu : Paragraphe " 1. **Prérequis de certification**" de l'annexe III de l'arrêté du 1er Juillet 2024

- Justifier d'une **expérience professionnelle de trois ans** dans le domaine des techniques du bâtiment ; ou
- Être diplômé d'un **BAC+2** (ou Titre professionnel équivalent) dans le domaine des techniques du bâtiment ;

Objectifs

Être capable de réaliser un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) sur les ouvrages suivants :

- habitations individuelles (**Maison Individuelle**),
- lots à usage d'habitation (**Appartement**),
- lots à usage autre que d'habitation dans des bâtiments à usage principal d'habitation (**petit Tertiaire**)
- **Obtenir une attestation de formation** obligatoire pour se présenter à l'examen de **certification** conformément à l'arrêté du 20 Juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique...modifié par l'arrêté du 16 Juin 2025.

Durée

8 jours (56h)

Délai d'accès

Voir **planning** des formations

Tarifs

Voir grille des tarifs

Contact

Site : www.ebtp.fr

Tel : **05.61.37.73.79**

06.71.91.27.09

Mail : administratif@ebtp.fr

Accessibilité

Peut être adaptée / Etude au cas par cas / Fiche PSH voir site web

Formation en Présentiel

Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM (évaluation entre compétences attendues dans les arrêtés de compétences et celles observées)

Documents délivrés

Attestation de formation stipulant dates de présence à la formation et avis de "réussite avec succès" ou non des acquis formation. Conformément à l'arrêté du 20 Juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification... modifié par l'arrêté du 16 Juin 2025.

Méthodes mobilisées

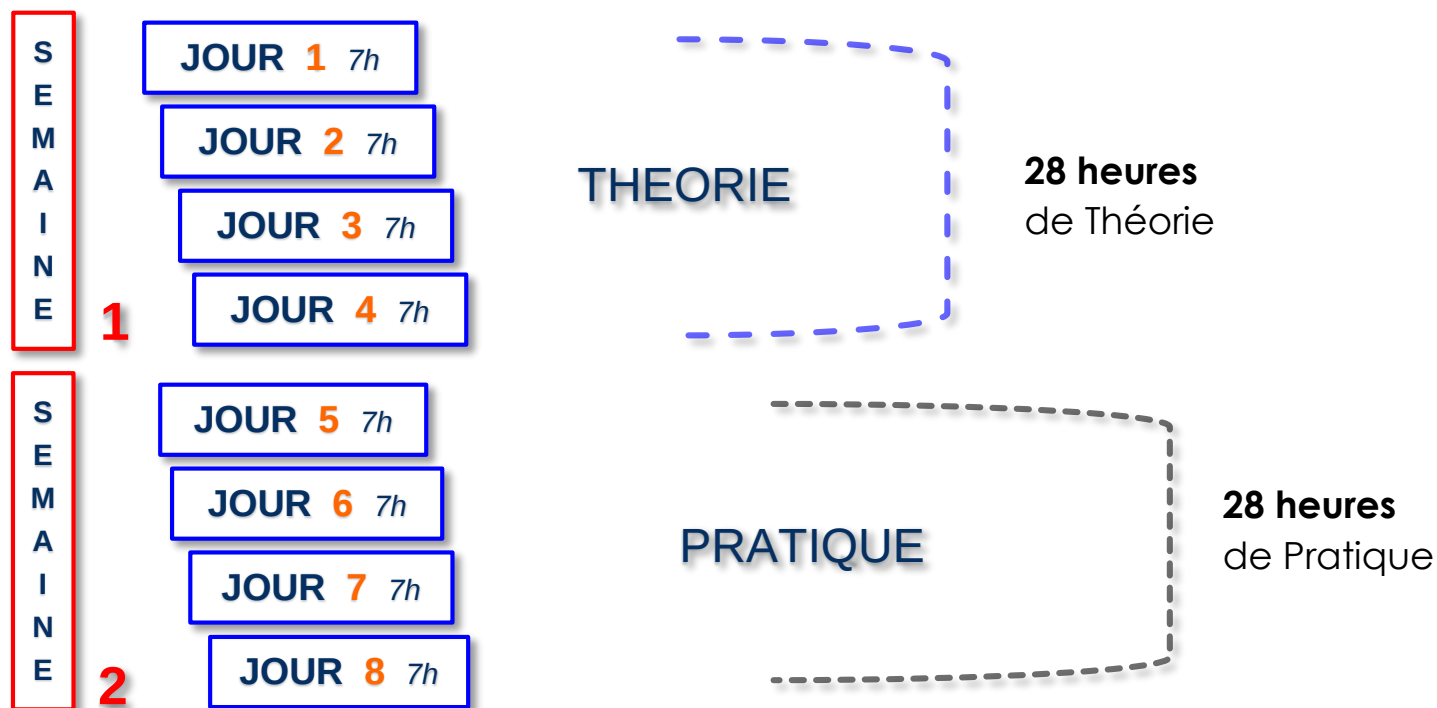
Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.

Moyens matériels - Vidéo projection, plateforme pédagogique e-learning, études de cas, plateau technique, matériel de mesure, logiciel DPE ...

Moyens humains - Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.

Documentation - Un support de cours papier format"A4" relié, reprenant l'essentiel de la formation.

Deux semaines de Formation soit 56 Heures en **Présentiel** :



Contenus détaillés :

JOUR 1 - Matin (3,5 heures) théorie

- **Notions de thermique** : Les notions de base, Les grandeurs physiques...
- L'inertie thermique (plancher bas, plancher haut, paroi verticales...) et les classes d'inertie d'un bâtiment
- Les Degrés Heures, l'énergie finale et primaire, les émissions de GES des énergies, le flux thermique (modes de transfert de la chaleur, résistance thermique, le coefficient U), la Thermique d'hiver et la thermique d'été, le diagramme de l'air humide.

JOUR 1 – Après Midi (3,5 heures) théorie

- Les principales pathologies dans le bâtiment et les désordres thermiques
- Les 3 modes de calcul réglementaires pour réaliser un DPE
- La surface de référence et la surface thermique
- Le principe de la méthode conventionnelle

JOUR 2 – Matin (3,5 heures) théorie

- L'enveloppe du bâtiment : les différentes parois dans la méthode conventionnelle, les parois opaques, les baies, les portes
- Les principaux défauts d'étanchéité à l'air et les sources d'infiltration d'air parasites

JOUR 2 – Après Midi (3,5 heures) théorie

- Les déperditions linéiques ou ponts thermiques : Les 5 ponts thermiques pris en compte en DPE, calcul des déperditions linéiques, les ponts thermiques négligés en DPE...
- Configurations thermiquement défavorables.

JOUR 3 – Matin (3,5 heures) théorie

- Les systèmes de Chauffages : les 4 composants, les systèmes électriques à effet joule, les systèmes à combustible, les réseaux urbains, les chaufferies, l'intermittence, l'équilibrage, combinaison des systèmes, les rendements.
- Les systèmes d'ECS : les 3 composants, combinaisons des systèmes, les rendements, la légionellose...

JOUR 3 – Après Midi (3,5 heures) théorie

- Les systèmes techniques (suite) : Refroidissement, Ventilation, Auxiliaires et éclairage
- Les énergies renouvelables et les technologies innovantes (pile à combustible, aérovoltaïque, VMC thermodynamique, isolants sous vide, isolants issus des nanotechnologies, VMC DF décentralisée)
- L'entretien des équipements

JOUR 4 – Matin (3,5 heures) théorie

- Importance de la rénovation énergétique
- Les engagements de la France pour la réduction de ses émissions de GES
- Généralités sur le bâtiment : Typologie des bâtiments, systèmes et techniques constructifs, produits de construction...
- Les réglementations thermiques. Historique, la RT 2005 à la RE 2020, les RT en termes de classification DPE, les repères pour estimer l'année de construction en fonction de l'isolation d'origine et des types de menuiseries, les Labels dans le bâtiment

JOUR 4 – Après Midi (3,5 heures) théorie

- Les spécificités des bâtiments avant 1948-1950 : Le comportement thermique des bâtiments, les parois, l'isolation
- Les isolants d'origine minérale, végétale et animale
- Les textes réglementaires : les principaux textes en vigueur, les attestations, les documents justificatifs acceptables, les Obligations, notions juridiques, les outils, la certification et l'assurance, l'ordre de mission, les documents ressources...

JOUR 5 - Matin (3,5 heures) pratique

Mise en situation : Réalisation d'un DPE sur un **Appartement avec chauffage Individuel**, par le biais de descriptifs, documents justificatifs... Ce cas test de formation prévoit la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle.

JOUR 5 – Après Midi (3,5 heures) pratique

Mise en situation : Réalisation d'un DPE sur un **Appartement avec chauffage Collectif**, par le biais de descriptifs, documents justificatifs... Ce cas test de formation prévoit la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle.

JOUR 6 – Matin (3,5 heures) pratique

Mise en situation : Réalisation d'un DPE sur une **Maison existante construite avant 1948**, par le biais de descriptifs, documents justificatifs, photographies... permettant d'avoir accès aux caractéristiques du bâtiment objet de la mission.

JOUR 6 – Après Midi (3,5 heures) pratique

Mise en situation : Réalisation d'un DPE sur des **Bureaux existants (petit tertiaire)**, par le biais de descriptifs, documents justificatifs... Ce cas test de formation prévoit la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle.

JOUR 7 - Matin (3,5 heures) pratique

Mise en situation : Réalisation d'un DPE sur une **Maison neuve**, par le biais de descriptifs, documents justificatifs, photographies... permettant d'avoir accès aux caractéristiques du bâtiment objet de la mission.

JOUR 7 – Après Midi (3,5 heures) pratique

Mise en situation : Réalisation d'un DPE sur une **Maison existante construite après 1948**, mise en situation réelle sur le **terrain**. Ce cas test de formation prévoit la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle.

JOUR 8 – Matin (3,5 heures) pratique

Suite et correction de la mise en situation de la Maison existante construite après 1948, mise en situation réelle sur le terrain. Ce cas test de formation prévoit la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle.

JOUR 8 – Après Midi (3,5 heures) pratique

Bilan et questions réponses relatives aux études de cas réalisées durant les journées de formation pratique.

- Contrôle de connaissances (QCM) pour validation des acquis formation



Conformément à l'arrêté du 20 Juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification modifiant l'arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de formations modifié par l'arrêté du 16 Juin 2025.